

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 12 MAI 2022

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Sanoki à Itxassou le 12 mai 2022 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 6 mai 2022.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Excusés	Procuration à
Communauté d'Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc		
		CASCINO Maud		
		LACASSAGNE Alain		
	Sud Pays Basque	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine		
		GOBET Amaïa		
		GOYETCHE Ramuntxo		
	Errobi			
	Nive-Adour	CIER Vianney		
		HARGUINDEGUY Jérôme		
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	ETCHEBER Peio		
	Garazi-Baïgorry	COSCARAT Jean-Michel		
	Soule Xiberoa	IRIART Jean-Pierre		
Iholdy-Ostibarre	GOITY Xalbat			
	LARRALDE André			
Pays de Bidache				
C.de communes du Seignanx	PEYNOCHE Gilles			
			DE PAREDES Xavier	
			CARRERE Bruno	BERARD Marc
			DAGUERRE Mayie	
			ELGART Xavier	
			AIME Thierry	
			LASSERRE Jean-François	
			DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles

Absents : BARETS Claude et LABEGUERIE Marc

Rappel des mesures spécifiquement allégées pour la tenue des instances pendant la crise sanitaire : conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est ramené au tiers de l'assemblée et les membres du Bureau peuvent également être porteurs de deux pouvoirs.

<p>Date d'envoi de la convocation : 06/05/2022 Membres du Bureau en exercice : 25 Membres du Bureau présents : 16 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18</p>

Décision n°2022-14 – Avis sur le projet de renouvellement d'une ZAD « gare Uhabia » sur la commune de Bidart

Objectif du projet :

« Le périmètre retenu s'inscrit dans la vallée de l'Uhabia. Il se situe à l'angle de la RD 810 et de la RD 355, axes structurants de Bidart. Il est bordé par un tissu pavillonnaire au nord, par la voie ferrée au sud-est, et par une résidence et un parking à l'ouest.

Il est situé à 500 mètres du centre de la commune (Place Sauveur Atchoarena, la Mairie) et à proximité immédiate de la plage de l'Uhabia. Cette position en fait un site privilégié pour l'extension du bourg, en corrélation avec l'aménagement de la vallée de l'Uhabia. »

Les terrains intégrés dans le périmètre de la ZAD couvrent notamment un camping (dont le propriétaire porte un projet de maraichage), des espaces agricoles de prairies (dont la transmission reste incertaine), des espaces urbanisés et une ancienne gare (la réouverture de la halte ferroviaire est ardemment souhaitée par les élus et la population).

Ils sont retenus dans le PADD du PLU de Bidart comme « opération publique d'aménagement du centre-ville élargi. » Ce projet s'intègre dans une réflexion plus large sur l'ensemble du linéaire de l'Uhabia sur Bidart jusqu'à l'océan.

Il est protégé également dans le cadre d'une réflexion plus large, intitulée « Uhabia 360 degrés », menée par une commission citoyenne tirée au sort.

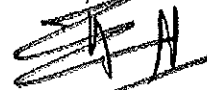
A ce jour, le projet envisage le maintien du camping (tentes), le développement d'un projet urbain priorisant la mixité sociale et l'installation d'activités de maraichage.

L'objectif de la collectivité est double : renforcer le droit de préemption urbain institué sur les zones bâties et intervenir sur l'ensemble du secteur de projet.

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- ➔ **CONSIDERE** que la création de la ZAD « gare Uhabia » à BIDART répond aux principes qui guident le Syndicat en charge du SCoT Pays Basque et Seignanx, en matière d'anticipation foncière et de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maîtrise publique du développement à court, moyen et long termes et s'intègre dans le projet communal exprimé dans le PLU.
- ➔ **SOUHAITE** que le projet maintienne voire développe les espaces et activités à vocations agricoles.

Le Président,



Marc BERARD